



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

experts

Question écrite n° 79553

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le statut des experts de justice en documents et écritures. Un expert de justice est un professionnel réputé être hautement qualifié, désigné par le juge sur un sujet technique qui n'est pas de sa compétence. Contrairement à d'autres experts, les experts en documents et écritures ne reçoivent pas forcément de formation adéquate. Cette situation conduit à la réalisation de missions d'expertises qui aboutissent encore trop souvent à des conclusions erronées ou incomplètes qui peuvent notamment parfois générer des erreurs judiciaires, ainsi qu'un temps et un coup de procédure alourdis. Or il n'existe à ce jour pas de formation enregistrée au répertoire national des certifications. Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics reconnaissent cette profession et, par une réglementation appropriée, en fixent la déontologie et la formation. Il lui demande donc les perspectives de son action ministérielle à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79553

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3549

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)